****

**Dossier administratif et technique**

**préparatoire à l’étude d’un projet de collectif**

Bienvenue au Festival d’Aurillac et à son rendez-vous des compagnies de passage !

Nous sommes ravi·es que vous envisagiez d’y participer en tant que collectif.

Voici quelques informations importantes pour garantir une expérience harmonieuse pour toutes et tous.

Le rendez-vous des compagnies de passage est ouvert à une organisation collective selon les espaces investis. Ainsi, un collectif est constitué de plusieurs compagnies qui décident de collaborer dans le but d’investir un site, ouvert ou clos, pendant le Festival et de proposer une programmation coordonnée.

Cette organisation se traduit par une **présentation de spectacles sur site toute la journée, à partir de 10 h et jusqu’à minuit au maximum**, en tenant compte des règlementations actuelles, notamment en termes de sécurité, d’hygiène, de gestion des jauges, etc.

Pour chaque site, la prise en compte par le collectif de l’environnement à proximité est essentielle.

Cela devra se traduire par une volonté de **cohabitation exemplaire** entre tous les membres d’un collectif d’une part (équipes artistiques et techniques, prestataires et bénévoles) et les habitant·es, usager·es, riverain·es d’autre part.

Cette démarche de cohabitation pourra se traduire par des rendez-vous d’information destinés aux riverain·es, par des rencontres, par la création d’opportunités de participation, mais aussi par la limitation des potentielles nuisances, en particulier sonores, ou autres troubles de voisinage.

L’organisation d’un collectif suppose qu’**une compagnie professionnelle coordonne**le projet et implique la présence d’un·e référent·e technique qualifié·e.

Nous avons besoin d’un·e seul·e interlocuteur·rice pour la partie administrative et un·e interlocuteur·rice pour la partie technique.

Nous rappelons que les collectifs doivent rester à « taille humaine » et garder comme **objectif premier la présentation de spectacles d’arts de la rue**, et/ou prenant en compte l’espace public.

Les temps nocturnes, conviviaux et festifs, sont possibles, mais ne peuvent constituer l’enjeu principal de l’organisation d’un collectif.

Pour rappel, la **charte d’accueil des compagnies de passage** s’adresse aussi aux collectifs. En particulier, celle-ci précise que les concerts de musique amplifiée ne sont pas autorisés lors de ce rendez-vous.

Il est toutefois toléré que les collectifs proposent une programmation musicale jusqu’à la fermeture des buvettes et des sites, mais celle-ci doit impérativement respecter les bonnes conditions de la « fête » et porter attention à ce que les désagréments soient limités pour les riverain·es.

**Les propositions artistiques et musicales prévues après les spectacles et jusqu’à la fermeture des sites doivent impérativement être communiquées lors de l’inscription afin de nous permettre d’avoir une analyse globale et complète de votre projet.**

Les collectifs sont responsables du public accueilli sur le site qui leur est confié et doivent veiller particulièrement à ce que la fermeture des sites se fasse dans la quiétude, évitant ainsi toute nuisance nocturne.

Nous sommes impatient·es de vous accompagner dans votre aventure artistique collective lors de la prochaine édition du Festival d’Aurillac.

Ensemble, créons des moments mémorables pour tous les festivaliers et les festivalières, dans un partage équilibré de l’espace public et en bonne harmonie avec les riverain·es et les habitant·es !

**RENDEZ-VOUS DES COMPAGNIES DE PASSAGE – Festival d’Aurillac**

**A renvoyer par mail à cie.passage@aurillac.net avant le 1er avril 2024**

**Dossier administratif et technique**

**préparatoire à l’étude d’un projet de collectif**

Ce document a pour objectif :

* D’identifier les responsables administratif et technique porteur·euses du projet,
* De dimensionner techniquement les installations et la vie du collectif,
* De préciser l’organisation de la sécurité, de la sûreté et de la prévention.

**Responsables du collectif artistique**

*Nous considérons que les responsables sont des professionnel*·*les du secteur des arts de la rue et de l’espace public compétent*·*es dans l’organisation et la coordination d’événement.*

Dans le cadre de la préparation et de l’organisation du festival, vous serez les interlocuteur*·*rices de l’association ÉCLAT.

> La personne « référente administrative / coordinatrice » sera l’interlocutrice principale pour tout ce qui concerne l’organisation générale.

> La personne « référente technique » sera l’interlocutrice principale du régisseur général des Compagnies de passage pour traiter de la mise en œuvre technique du projet.

Vous serez présent*·*es dès l’arrivée du collectif sur le lieu et jusqu’à sa restitution ainsi qu’à l’état des lieux d’entrée et de sortie du site mis à disposition (les états des lieux ne concernent que les cours d’école).

Durant l’exploitation, vous deviendrez les référent*·*es du site attribué au collectif et ferez respecter les consignes de sécurité, de salubrité, les jauges et les mentions décrites dans la convention d’occupation du lieu.

Pour faciliter les échanges concernant votre site (alerte météo, information sur la fréquentation…), notre équipe pourra être amenée à vous contacter par le biais du Centre Opérationnel Départemental (COD), situé en Préfecture.

Les contacts mentionnés ci-dessous doivent rester joignables durant le festival et être présents sur site durant toute la période d’exploitation.

Nom de la structure porteuse du projet : (association / compagnie)

Nom / Prénom du « référent*·*e administratif*·*ve / coordinateur*·*rice » :

Courriel : xxxxx@xxxxxxxx Téléphone : xx xx xx xx xx

Nom / Prénom du « référent*·*e technique / régisseur*·*euse » :

Courriel : xxxxx@xxxxxxxx Téléphone : xx xx xx xx xx

**Nom du collectif :**

**Année de création du collectif :**

**Vie du collectif**

Les sites sont attribués en essayant de répondre au mieux à vos demandes.

Compte-tenu du nombre de demandes croissantes et des espaces disponibles qui évoluent chaque année, nous ne pouvons garantir l’attribution d’un emplacement à tous les projets de collectifs.

Les caractéristiques du site qui vous sera attribué vous seront communiquées par le biais d’un plan détaillé (espaces disponibles, électricité, eau, sanitaires…).

Votre projet devra pouvoir s’adapter au lieu proposé, qui pourra être à partager avec d’autres compagnies.

Nous ne pouvons garantir des infrastructures logistiques liées à la vie du collectif sur chaque espace.

**Jauge**

Quelle jauge public maximum le collectif envisage-t-il d’accueillir en simultané : ……………

**Compagnies et spectacles présentés par le collectif**

Chaque compagnie du collectif doit également s’inscrire individuellement auprès du bureau des Compagnies de passage (envoi du dossier du spectacle par mail, inscription en ligne, finalisation)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Compagnie | Numéro d’inscription | Titre du spectacle | Spectacle fixe (cocher)  | Dimensions del’espace de jeuhors tout | Nom / Prénomet qualité des responsables | N° de téléphone |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

**CTS (chapiteaux, tentes et structures) accueillant ou non des spectacles**

Les chapiteaux, tentes et structures accueillant des spectacles sont prioritaires lors de l’attribution des lieux et des horaires.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Type | Dimensions | Accueillant des spectacles : oui / non | Jauge | Date de l’extrait de registre |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Scénographie du collectif (hors décors spectacles et hors CTS)**

Chaque structure prévue par le collectif doit être inscrite par une compagnie. La compagnie porteuse du collectif peut inscrire plusieurs structures du collectif.

Il est interdit de réaliser des ancrages au sol ou sur les murs des espaces mis à disposition dans les cours d’école et sur certains espaces (ex : parking).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type | Dimensions | Nom de la cie | Numéro d’inscription |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Petite restauration / boissons**

Description et dimensions des espaces / véhicules / structures dédiés à la restauration.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**- Vente à destination du public :** oui / non

La petite restauration ainsi que la vente de boissons à destination du public est soumise à une demande d’autorisation de débit de boisson temporaire.

La petite restauration doit impérativement être organisée et tenue par un.e professionnel·le enregistré·e auprès des services sanitaires de son département. Il doit en outre avoir la capacité de répondre à toutes les normes d’hygiène et de sécurité alimentaire pour cette activité.

Les contrôles de la part des services départementaux **sont systématiques** et toute restauration opérant de la vente au public non déclarée sera démontée.

En cas de besoin, le bureau des Compagnies de passage pourra vous fournir une liste de professionnel·les que vous pourrez contacter.

> Comme les éditions précédentes, ÉCLAT déploie un système de gobelets consignés dans ses buvettes et bars (25cl et 50cl). Le Festival d’Aurillac se déroulant sur l’ensemble de la ville, nous souhaitons vivement vous associer à cette démarche, dans une logique écoresponsable autant que dans l’esprit d’une dynamique collective autour de ces 4 jours uniques et rassembleurs.

Souhaitez-vous en bénéficier : oui / non

Le cas échéant, le pôle Écofestival vous contactera en avril pour définir votre besoin avec vous.

**Base de vie - campement du collectif**

Tous les lieux de collectifs ne sont pas adaptés pour accueillir des campements selon le nombre de personnes et de véhicules présents.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nombre de personnes estimées | Nombre et types de véhicules nécessitant l’accès au campement | Nombre et types d’hébergement (tentes) |
| Artistes : |  |  |
| Technicien*·*nes : |  |  |
| Bénévoles : |  |  |

**> Mise en place de toilettes sèches** (avec gestion de la collecte par un prestataire) : oui / non

Si oui, nombre :

**> Gestion du tri des déchets**



La collecte et l’élimination des déchets sont assurées par les services de la Communauté d’Agglomération. Durant le festival, le parcours et les jours de collecte sont modifiés par rapport au fonctionnement en place durant l’année. Un référent déchet est désigné au sein d'ÉCLAT. Il sera votre interlocuteur afin de faire le lien entre vous et les services de collecte pour permettre, dans la mesure du possible, d'adapter les interventions.

En mai, une réunion d’information en visio-conférence vous sera proposée, afin de vous présenter le dispositif de gestion des déchets géré par la CABA et partager des expériences utiles pour organiser à votre manière la gestion des déchets sur vos sites, ceci en fonction de vos possibilités et contraintes.

- Disposez-vous de poubelles de tri double-flux ou prévoyez-vous d’en fabriquer ? oui / non

- Etes-vous en capacité de trier les biodéchets ? oui / non

- Précisions sur les modalités de gestion des déchets prévues par le collectif :

- Avez-vous un·e référent·e sur cette thématique dans votre collectif ?

Si oui, merci de préciser :

- nom / prénom du/de la référent·e :

Courriel : xxxxx@xxxxxxxx Téléphone : xx xx xx xx xx

**Organisation de la sécurité, de la sûreté et de la prévention**

- Disposez-vous de personnel qualifié en sécurité incendie (SSIAP) et / ou assistance à personnes (formation PSC1, SST, infirmier*·*e…) ? Oui / Non

Si oui, merci de préciser :

 - nom / prénom / formation - qualification

 - nom / prénom / formation - qualification

 - nom / prénom / formation - qualification

- Disposez-vous de personnel affecté à la sûreté (vigilance) ? Oui / Non

Si oui, merci de préciser :

 -

 -

 -

- Disposez-vous de moyens d’extinction et de secours propres au collectif (autres que ceux installés dans les CTS ou ceux mis à disposition par le festival) ? Oui / Non

 - Extincteurs : *type et quantité*

 - Eclairage de secours :

 - Mégaphones :

 - Autres : …….

Le festival propose une formation à la manipulation d’extincteurs (durée 2h), le 12 août matin.

Chaque CTS (chapiteau, tente, structure) accueillant plus de 49 personnes nécessite deux personnes formées à la manipulation d’extincteurs.

Souhaitez-vous participer à cette formation ? Oui / Non

- Mettez-vous en place de la prévention auprès des publics en matière de Réduction des risques et/ou de Violences Sexistes et Sexuels ? Si oui, merci de détailler les différentes actions envisagées :

- Avez-vous un·e référent·e sur cette thématique dans votre collectif ?

Si oui, merci de préciser :

- nom / prénom du/de la référent·e :

Courriel : xxxxx@xxxxxxxx Téléphone : xx xx xx xx xx

Voici les associations de prévention présentes durant le festival. Elles assurent des permanences téléphoniques, disposent d’un stand d’informations dans la rue des Carmes et pratiquent des maraudes à l’Aire d’accueil de la Ponétie, sur les extérieurs du centre-ville et les sites des collectifs.

- APT15 OPPELIA Prévention et soins en addictologie

- AIDES : Camion stand à l’Aire d’accueil de la Ponétie

- PLANNING FAMILIAL

- PROTECTION CIVILE - PREMIERS SECOURS

- LES CATHERINETTES Prévention des violences sexistes et sexuelles

Sur ce sujet, un webinaire détaillant les dispositifs propres au festival est accessible via ce lien : <https://vimeo.com/842182240> ; mot de passe : aurillac2023vhss.

**Commentaires ou remarques nécessaires à la compréhension de votre projet**

Document à transmettre avant le 1er avril 2024 à l’adresse suivante : cie.passage@aurillac.net